

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE
SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

Réhabilitation de la décharge de NERY - SAINTINES

Réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance
du 3 novembre 1997

Une réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance pour le site de l'ancienne décharge de déchets industriels de NERY - SAINTINES s'est tenue à la Sous-Préfecture de Senlis, le lundi 3 novembre 1997, sous la présidence de M. Michel BILAUD, Sous-Préfet.

Participaient à cette réunion :

- M. DEGAUCHY, Député de l'Oise,
- M. CALLENS, Conseiller Général, maire de Rouville,
- M. DE SMET, Maire de Saintines,
- M. PICART, Maire de Néry,
- M. BOYENVAL, Maire-Adjoint de Néry,
- Mme COURTALHAC, Maire de Saint-Sauveur,
- M. JANIAK, Maire-Adjoint de Béthisy-Saint-Pierre,
- M. LESUEUR, Maire de Béthisy-Saint-Martin,
- M. LAVILLE, Président de l'association des riverains de la décharge,
- Mme ROUBEROL, association des riverains de la décharge,
- M. FURRY, Direction Régionale de l'Environnement de Picardie,
- M. QUEUDET, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Picardie - Subdivision de Compiègne,
- MM. CADOU et VEYRET, Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. HEYMAN, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. METEYER, Direction Départementale des Services Fiscaux,
- M. THUILLIER, Direction Départementale de l'Équipement - Subdivision de Crépy-en-Valois,
- M. DUJACQUIER, Conseil Général de l'Oise - Direction du Développement,
- M. GERARD, Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours,
- M. FREDERICKS, Chef de corps du centre de secours de Crépy-en-Valois,
- Mme MOUTON, A.D.E.M.E. Angers,
- M. METTIER, A.D.E.M.E. Picardie,
- M. DUPONT, Préfecture de l'Oise - Direction de la Réglementation, des Libertés Publiques et de l'Environnement,
- Mme DANNEEL, Sous-Préfecture de Senlis,

Étaient excusés :

- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Directeur des Relations avec les Collectivités Locales - Préfecture,
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

.../...

I - Etat du dossier :

Le comité de gestion de la taxe sur les déchets industriels spéciaux a décidé, lors de sa séance du 2 septembre dernier, de redéfinir le projet des travaux de dépollution de la décharge de Néry - Saintines.

Ainsi, la programmation de ces travaux devra désormais s'effectuer en plusieurs tranches successives, chacune d'entre-elles devant faire l'objet d'un dossier définissant précisément la nature des travaux envisagés d'une part et d'autre part, son coût.

La première tranche qui consiste à réaliser un chantier pilote, pour un montant de 14 MF, permettra au comité de gestion, à partir des éléments recueillis sur l'état du site, de décider de l'orientation à prendre pour la poursuite de l'opération.

Face à cette décision du comité, les représentants de l'association des riverains ainsi que les élus présents font part de leur incompréhension et de leur vif mécontentement en mettant l'accent sur les points suivants dont ils déplorent les conséquences :

- carence de communication à l'occasion de cette modification des modalités d'application qui a nui à l'information des uns et des autres,

- remise en cause de l'arrêté préfectoral du 19 mars 1997 et du dossier constitué par l'A.D.E.M.E. ce qui, à leurs yeux, constitue un excès de pouvoir et apporte un déjugé à l'action menée par le Préfet et par l'A.D.E.M.E.,

- report, par voie de conséquence, de la réalisation des travaux dont le démarrage était prévu pour janvier 1998. L'avancement de ce dossier, qui date de plus de trente ans, a été retardé dans le passé à cause d'un certain nombre de verrous et connaît aujourd'hui encore, un nouveau délai d'au moins trois ans,

- utilité contestée du chantier pilote dans la mesure où des investigations de même nature ont déjà été menées par l'A.D.E.M.E. qui concluaient à la présence de fûts dans le sol, et crainte que ce chantier pilote ne soit un moyen de différer indéfiniment la réalisation des travaux,

- Arrêt de la procédure d'appel d'offres lancé par l'A.D.E.M.E. en mars 1997 qui induit une perte conséquente de fonds de la part des entreprises soumissionnaires.

M. le Sous-Préfet précise que ce changement de mode opératoire décidé par le comité de gestion s'inscrit dans un souci de bonne utilisation des fonds publics et ne remet pas en cause l'engagement financier pris pour la dépollution de ce site.

L'enveloppe de 122,9 MF affectée à cet effet reste budgétée, ce que confirme d'ailleurs M. DEGAUCHY suite à l'entretien qu'il a eu avec Mme VOYNET.

Afin d'apporter réponse aux membres de la C.L.I.S., lors de la prochaine séance, sur l'état des crédits restants disponibles à ce jour, le Sous-Préfet demandera au Ministère de l'Environnement de lui indiquer le coût de la phase préparatoire et si celui-ci a été imputé sur l'enveloppe globale.

.../...

II - Propositions de l'association des riverains :

Suite à la décision du comité de gestion d'annuler la procédure de consultation des entreprises, les membres de l'association des riverains ont engagé une réflexion globale sur le suivi de ce projet depuis sept années.

Le 9 octobre dernier, ils ont remis à M. FRAGMAN, conseiller technique pour les affaires nucléaires, les pollutions et les risques au Ministère de l'Environnement, une synthèse de leurs réflexions accompagnée des propositions suivantes :

- nomination d'un collègue d'experts afin que soit établi un audit de toutes les études commanditées par l'A.D.E.M.E. et des scénarios de réhabilitation envisagés.

- nomination d'un " Monsieur NERY - SAINTINES " qui sera chargé d'assurer le suivi du dossier jusqu'à la complétion définitive du chantier.

- participation des élus et de l'association au processus de décision dans le cadre de la C.L.I.S. qui doit devenir un lieu de débat et de décision se réunissant mensuellement.

III - Travaux et études complémentaires :

Le comité de gestion, lors de sa séance du 25 juin 1997, a prescrit la réalisation de travaux d'investigation relatifs au risque de pollution de la nappe de craie et a décidé, pour ce faire, d'octroyer une enveloppe de crédits d'un montant de 2,1 MF.

Le Préfet a, par arrêté en date du 20 août 1997, chargé l'A.D.E.M.E. d'exécuter les travaux dont il s'agit.

L'appel d'offres concernant ce dossier est actuellement en cours et doit s'achever à la fin de ce mois-ci.

Le comité de gestion a, par ailleurs, préconisé la réalisation d'une cartographie des odeurs autour du site.

Les représentants de l'association et les élus expriment leur opposition à ce sujet dans la mesure où une étude olfactive a été réalisée précédemment et qu'une nouvelle étude serait perçue comme une provocation par rapport à ce que les riverains vivent au quotidien.

D'une manière générale, ils s'opposent à la réalisation de toute nouvelle étude qui n'apporte aucune plus-value à ce dossier.

IV - Analyses de l'eau des puits publics et privés :

La campagne d'analyses qui avait été menée en 1994 sur les puits et sources publiques et privés a été reconduite cette année.

Le tableau récapitulatif des résultats de ces analyses, dont un exemplaire est joint en annexe, fait apparaître une décroissance de la pollution par rapport à 1994.

V - Etude épidémiologique :

Une évaluation des risques pour la santé liés à la pollution occasionnée par la décharge de NERY - SAINTINES a été réalisée.

Les résultats montrent qu'il est illusoire de vouloir mettre en évidence un excès de cancers lié à l'exposition à la décharge.

Un exemplaire du rapport établi dans ce cadre est remis à chaque participant.



Les représentants de l'association et les élus présents réitèrent leur opposition à la décision prise par le comité de gestion de la taxe DIS et remettent au Sous-Préfet une motion, dont le texte est joint en annexe.

Pour répondre au souhait des membres de la C.L.I.S, le Sous-Préfet demandera au Préfet de l'Oise de transmettre un exemplaire du compte-rendu de cette séance au Ministère de l'Environnement.

M. BILAUD clôt la séance en remerciant les participants et en proposant que la prochaine réunion de la C.L.I.S. se tienne en janvier ou février 1998.

Le Sous-Préfet,

Michel BILAUD

Réhabilitation de la décharge de NERY - SAINTINES

Motion remise au Sous-Préfet de Senlis lors de la C.L.I.S. du 3 novembre 1997

Les membres soussignés, présents à la C.L.I.S. réunie le 3 novembre 1997 à la Sous-Préfecture de SENLIS, après avoir pris connaissance de la décision du comité de gestion de la taxe des déchets industriels spéciaux, de n'effectuer la dépollution du site de NERY - SAINTINES que par tranches successives, ce qui va entraîner un retard important dans les travaux, travaux qui après les appels d'offres règlementaires effectués, devaient commencer début 1998.

Les membres tiennent à rappeler que les populations et l'association de défense des riverains se sont mobilisés depuis 30 ans pour que cette décharge soit enfin débarrassée des produits toxiques qu'elle contient.

Ils rappellent l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 19 mars 1997 ordonnant les travaux et demandent que cet arrêté soit exécuté dans sa teneur et dans ses délais.

Les membres signataires :

*Lucien DEGAUCHY
Philippe CALLENS
Clémentine ROUBEROL
Denis LAVILLE
Benoît BOYENVAL
Françoise COURTALHAC
Alain de SMET
Pierre JANIAC
Claude PICART
Michel LESUEUR*